

COMMISSION DES ARBITRES

Permanence du Mardi 18 septembre 2018

Président : METE Orhan

CTDA : N. BROTONS

Secrétariat : J. SABATINO.

Présents : KODJADJANIAN JM. VELOSO J.

Jean-Marie KODJADJANIAN remercie toutes les personnes pour leur soutien lors du décès de sa maman.

Coordonnées designateurs

Désignateur Seniors Arbitres : Jean Marie KODJADJANIAN : 06.17.14.62.03

Désignateur Jeunes Arbitres : Pierre MAURIES : 06.46.41.36.44

Les Arbitres qui désirent évoluer en foot entreprise et en Futsal (uniquement ceux ayant fait la formation Futsal) doivent adresser un mail à la CDA avec en copie Monsieur RODRIGUES Fernand (fernand.rodriques@hotmail.fr).

Rappel : consultation des désignations

La CDA rappelle à tous ses arbitres, que les désignations sont susceptibles d'être modifiées sur MyFFF jusqu'au vendredi 17H. Vous devez donc impérativement consulter vos désignations jusqu'à ce moment. Au-delà, le designateur vous appelle en cas de modification.

Rappel : rédaction et envoi des rapports

La CDA demande à l'ensemble de ses arbitres, de rédiger leurs rapports dans le document prévu à cet effet sur le site du District, **rubrique Arbitrage > Docs Arbitres > Rapports Disciplinaires d'Arbitrage**.

La CDA demande à ses arbitres d'envoyer leur rapport **SIMULTANEMENT** aux deux adresses ci-dessous.

discipline@isere.fff.fr / arbitres@isere.fff.fr

À tous les Arbitres qui officient en D1 et D2

Rappels FMI :

Contrôle des éducateurs

Tous les arbitres officiant en D1 et D2 seniors ont l'obligation de vérifier la présence et l'identité des éducateurs désignés officiellement.

Une nouvelle liste sera transmise à tous les arbitres par voie de mail.

Ils doivent donc **vérifier leur inscription et leur identité** (via la FMI) avant le match, et **s'assurer de leur présence sur le banc durant tout le match**.

En fin de rencontre, ils doivent noter sur la FMI, dans la rubrique REGLEMENTS LOCAUX :

Si les 2 éducateurs désignés étaient présents

Inscrire « pour le club A, Mr X présent, pour le club B, Mr Y présent » (remplacer A et B par le nom des équipes, et X et Y par le nom des éducateurs)

Si l'un des 2 éducateurs désignés était absent

Inscrire par exemple « pour le club A, Mr X absent, pour le club B, Mr Y présent » (remplacer A et B par le nom des équipes, et X et Y par le nom des éducateurs)

COURRIERS DIVERS :

FFF /FOOT 2000 : Indisponibilités Arbitres/ Observateurs.

LAURA FOOT : transmission du tirage : 1er tour coupe nationale Futsal 2018-2019

COURRIERS CLUBS :

LES AVENIERES : envoi des éléments du dossier pour candidature stage initial en arbitrage du mois d'octobre, vous avez eu une réponse de la CDA.

AS SURIEUX ECHIROLLES : demande arbitre pour match U15 du 13/10/2018 : Mistral – Surieux, transmis au responsable concerné pour suite à donner dans la mesure de ses possibilités.

SEYSSINS : demande pour inscription d'un jeune de 14 ans au stage initial en arbitrage, transmis au responsable concerné pour suite à donner.

ALLOBROGES –ASAFIA : changement de terrain pour rencontre D2 : FC2A- EYBENS, aura lieu au stade Vercors de Grenoble à 20h.

RACING CLUB ALPIN FUTSAL : absence de leur arbitre au stage de Voiron, devra faire le rattrapage le 11 novembre 2018.

AS VERSAU : demande concernant son arbitre pour représenter son club, à voir avec la commission du statut de l'arbitrage.

Absence des arbitres désignés pour la journée du 15/09/2018 en U19 et U17, transmis au responsable concerné pour ouverture d'enquête.

AS RIVES : demande pour inscription d'un joueur senior au stage d'entrée à l'arbitrage, celui-ci devra faire un choix par rapport à ses désignations d'arbitre et le match en tant que joueur le dimanche, transmis au responsable des désignations pour suite à donner.

OLYMPIQUE NORD DAUPHINE : inscription pour le stage initial en arbitrage, transmis au responsable concerné.

PONT CLAIX : inscription pour le stage initial en arbitrage, transmis au responsable concerné.

FC COLLINES, courrier du 05 juillet 2018: La CDA a bien pris note de votre demande et vous apportera satisfaction dans la mesure du possible.

U. S. THODURE, courrier du 11 juin 2018: La CDA a bien pris note de votre courrier et le transmet au Statut Arbitrage pour suite à donner.

DEUX ROCHERS, courrier du 27 août 2018: La CDA a bien pris note de votre courrier et vous apportera satisfaction.

FC COLLINES, courrier du 28 août 2018: La CDA vous informe qu'une formation initiale aura lieu au TSF de Voiron en internat du lundi 22 au mercredi 24 octobre 2018, veuillez bien vous rapprocher du CTDA Mr. BROTONS Nicolas pour le dossier d'inscription.

FC LIERS, courrier du 28 août 2018: La CDA a bien pris note de votre courrier et vous apportera satisfaction.

US FLACHERES, courrier du 28 août 2018: La CDA a bien pris note de votre courrier, le comité directeur du district a fait passer une information sur le PV concernant les arbitres auxiliaires pour la saison 2018/2019.

C.S. MIRIBEL LES ECHELLES, courrier du 03 septembre 2018: La CDA a bien pris note de votre courrier et vous apportera satisfaction dans la mesure du possible.

F. C. LA TOUR ST. CLAIR, courrier du 03 septembre 2018 : La CDA a bien pris note de votre courrier, le comité directeur du district a fait passer une information sur le PV concernant les arbitres auxiliaires pour la saison 2018/2019.

A. ITALIENNE EURO GRENOBLE, courrier du 03 septembre 2018: La CDA a bien pris note de votre courrier et vous apportera satisfaction.

FUTSAL CLUB VOIRONNAIS, courrier du 04 septembre 2018: La CDA a bien pris note de votre courrier et vous apportera satisfaction dans la mesure du possible.

RACING CLUB ALPIN FUTSAL, courrier du 07 septembre 2018: La CDA a bien pris note de votre courrier et vous informe qu'un stage de rattrapage aura lieu le dimanche 11 novembre de 7h30 à 12h00 sur le terrain de Moirans.

U. S. JARRIE CHAMP, courrier du 13 septembre 2018 : La CDA a bien pris note de votre courrier et vous apportera satisfaction dans la mesure du possible.

A. S. SURIEUX ECHIROLLES, courrier du 13 septembre 2018 : La CDA a bien pris note de votre demande et vous apportera satisfaction dans la mesure du possible.

A. S. VER SAU, courrier du 17 septembre 2018 : La CDA a bien pris note de votre courrier et vous en remercie, Mr. TOFFA c'est une erreur de notre part car il été indisponible ; Mr. Dutour : nous allons ouvrir une enquête pour connaître la raison de son absence.

COURRIERS ARBITRES :

CRESPO Florian : JAD, demande pour arbitrage samedi et dimanche, transmis au responsable concerné pour suite à donner.

URBAIN Cédric : justificatif d'absence au stage des arbitres, transmis au responsable concerné,

voir pour être présent au stage de rattrapage du 11 novembre 2018.

KOCH Rémy : absence au stage pour cause de changement de District, pris note.

TREVISAN Ludovic : information pour officier un match amical, pris note.

GUILLOT Farah : information concernant le contrôle des personnes inscrites sur le banc, remerciements.

Mr GUIRADO-PATRICIO Nathan arbitre, courrier du 12 juillet 2018: La CDA a bien pris note de votre courrier et le transmet au statut arbitrage pour suite à donner.

Denis AUGUSTE Arbitre, courrier du 03 septembre 2018: La CDA a bien pris note de votre courrier, vous avez pris une bonne initiative.

Farah GUILLOT arbitre, courrier du 16 septembre 2018: La CDA a bien pris note de votre courrier et vous informe que le contrôle des éducateurs sur le banc concerne uniquement les D1 et D2 seniors.

**ATTENTION
L'ARBITRE, SI TU Y TOUCHES
T'ES SUR LA TOUCHE
LA FRAPPE C'EST DANS LE BALLON**

La loi du 23 octobre 2006 stipule que les arbitres sont considérés comme chargés d'une mission de service public, et les atteintes dont ils peuvent être victimes dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leur mission seront désormais réprimées par des peines aggravées, lourdes amendes et peines de prison ferme prévues par le code pénal.